

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE D'ALLONDAZ

Séance du 27 juin 2022

Date de convocation : 24 juin 2022

Membres en exercice : 11 Le 27 juin deux mille vingt-deux à le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 10 Mesdames Sophie DUC, Frédérique DUC, Laëtitia ODILE, Anne-Laure CLOS-ARCEDUC et Alice TOURREILLE,
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON,
Robert BURDIN, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 1 Mme Alice TOURREILLE

Membre représenté : 1 Mme Alice TOURREILLE a donné pouvoir à M. Ludovic BARBONI

Secrétaire de séance : M. Cédric BOIRON

Abstention : Pour : 11 Contre :

n°012*2022 Objet : Transfert de compétence ASSAINISSEMENT à la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE – Avenant au Procès-Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers

Madame le maire rappelle que le 26 janvier 2018 une délibération 03-2018 a été prise afin de valider une convention de prestations de service entre la commune et la communauté d'agglomération Arlysère dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

Un procès-verbal de mise à disposition a été passé à ce titre avec la commune en date du 20 décembre 2018.

Ce procès-verbal ne prévoit pas de disposition concernant les subventions perçues par la Commune au titre de la compétence transférée dont l'amortissement doit être repris par la CA Arlysère.

Dans ce cadre, il convient de passer un avenant au procès-verbal de mise à disposition initial afin d'acter du transfert des subventions concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant au procès-verbal du 20 décembre 2018 ;
- **AUTORISE** madame le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers avec la communauté d'agglomération Arlysère

Le secrétaire de séance
Cédric BOIRON



Le maire
Frédérique DUC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20220627-200-2022-DE12-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Affichage : 24/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

